

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1937)**

Heft 26

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'orateur recommande à l'assemblée les propositions suivantes à l'honorariat : M. Carl Jegher, ingénieur, pour son activité comme membre de la Commission des concours et du Conseil suisse d'honneur, et particulièrement comme éditeur et inspirateur de la « Schw. Bauzeitung », dont l'excellente rédaction et la belle tenue ont contribué à mettre nos professions en lumière devant l'opinion publique ;

M. le professeur A. Paris, ingénieur, ancien membre du Comité central, membre du comité du Groupe professionnel des ingénieurs de l'acier et du béton armé et d'autres Commissions, et qui a présidé, en son temps et durant plusieurs années avec un dévouement constant, la Commission de révision des normes du béton armé ;

M. E. Rybi, architecte, ancien membre du Comité central et président, durant de longues années, de la Commission des concours, à l'initiative de qui nous devons l'établissement du Code d'honneur et qui préside actuellement le Conseil suisse d'honneur ;

M. M. Schucan, architecte, qui, après avoir acquis notre reconnaissance en présidant durant bien des années la Commission de la Maison bourgeoise, a mené à bonne fin cet ouvrage magnifique ; ancien membre du Comité central et actuellement membre du Conseil suisse d'honneur.

Ces propositions de nomination sont approuvées à l'unanimité, et seront soumises à l'assemblée générale immédiatement consécutive.

M. Grämiger, ingénieur, profite de l'occasion pour remercier, au nom de la S. I. A., aussi M. Walther, ingénieur, membre du Comité central depuis 1927 et son vice-président dès 1928, pour la peine qu'il s'est donnée, durant tant d'années, et pour les grands services qu'il a rendus à la Société

M. P. Meyer, architecte, recommande qu'on introduise le sujet des nominations, en orientant l'assemblée générale brièvement sur les services rendus par chacun des membres proposés à l'honorariat.

7. *Propositions individuelles et divers.* — M. Vischer, président, communique que M. Pfléghard, architecte, a fait, par lettre, quelques réserves à l'égard du texte du Code d'honneur et des statuts ; il désire voir ce sujet évoqué à l'assemblée générale, à l'occasion de l'approbation de la révision, seule possibilité qui lui reste d'en parler.

M. Walther, ingénieur, rapportera devant l'assemblée générale sur la révision des statuts et fera une proposition concernant la suite à donner aux remarques de M. Pfléghard.

M. Walther, ingénieur, tient d'abord à remercier M. Grämiger de ses aimables paroles. Parlant ensuite du sujet des statuts, il indique comme suit les objections de M. Pfléghard : a) L'art. 7 des statuts institue en quelque sorte un devoir de dénonciation des membres qui enfreignent les principes de la Société ; b) la rédaction de l'art. 1, alinéa 2 du Code d'honneur paraît interdire aux membres le recours devant les tribunaux ordinaires ; c) L'art. 13, alinéa 3, devrait être supprimé, puisque l'article 6 des statuts pose les bases d'un jugement et qu'on ne saurait condamner un membre en s'appuyant sur les notions imprécises de cet alinéa.

L'orateur estime que ces remarques sont fondées ; il faut toutefois noter que le Code d'honneur vient seulement d'entrer en vigueur ; il faudra sûrement un certain temps pour qu'il s'assimile à notre vie. Le Conseil d'honneur a déjà fait quelques expériences dans des cas particuliers et a rassemblé divers vœux à l'intention d'une rédaction ultérieure. Il faudra bien quelques années pour établir la forme adéquate du Code. D'autre part, l'assemblée des délégués ne peut pas discuter ces propositions ; et l'assemblée générale ne peut, en vertu des statuts, qu'approuver ou rejeter une révision formellement soumise. On proposera donc à M. Pfléghard de prendre note de ses remarques au procès-verbal, pour les mettre en discussion lors de la prochaine assemblée des délégués ; on permettra ainsi leur prise en considération à la première révision.

M. Vischer, président, rappelle que le texte du Code d'honneur et les statuts révisés ont été discutés dans trois assemblées des délégués et dans une conférence des présidents et que le Code d'honneur a été communiqué en mars 1936 à tous les membres ; M. Pfléghard aurait donc pu exprimer ses vœux plus tôt. Rien n'empêche ainsi l'approbation immédiate des statuts révisés.

La proposition du Comité central, relative à la suite à donner à l'intervention de M. Pfléghard, est approuvée à l'unanimité.

M. Stucky, ingénieur, remarque que les manœuvres de la 1<sup>re</sup> Division vont probablement empêcher divers membres de prendre part aux fêtes du centenaire. Il propose de demander à l'avenir aux sections de préparer la participation aux assemblées générales, ce qui serait sûrement propre à l'avantager ; les annonces se feraient par les sections elles-mêmes, et non par la section déjà chargée de l'organisation proprement dite.

M. Rölli, ingénieur, appuie la proposition de M. Stucky.

M. Jegher, ingénieur, félicite le Comité central de la belle venue de l'album de fête « 100 Jahre SIA », et tient à exprimer les vifs remerciements de tous les collègues de la S. I. A. à son actif rédacteur, M. Hans Nef, architecte.

Séance levée à 11 heures.

Zurich, le 25 septembre 1937.

Le secrétaire : P.-E. SOUTTER.

## BIBLIOGRAPHIE

**La métallographie en couleurs** appliquée à l'examen microscopique des métaux ferreux, par *Joseph Malette*, chef de section honoraire du laboratoire de chimie à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, de Paris. — VI-60 pages (13/21 cm) avec 15 figures et 1 planche en couleurs. — 1938. — Broché : Fr. 38. Dunod, éditeur, à Paris.

Ce petit ouvrage, qui dépeint les constituants métallographiques des aciers avec une louable précision, donne la composition de réactifs spéciaux, grâce auxquels peuvent être mises en évidence, d'une façon simple, les colorations que prennent, sous l'action chimique, les constituants des fers, des aciers au carbone et de certaines fontes. La métallographie en couleurs n'est pas nouvelle, mais l'auteur expose ici l'emploi de nouveaux réactifs d'attaque qui donnent d'excellents résultats.

La préparation simple de ces réactifs et le mode opératoire ont d'ailleurs fait l'objet d'une communication que Henry Le Châtelier avait présentée à l'Académie française des sciences, peu de temps avant sa mort, et qu'il avait souhaité de voir diffuser.

**Les bases géodésiques des mensurations et de la cartographie dans le canton de Vaud**, par *H. Zölly*, chef de section au service topographique fédéral, Berne (Buchdruckerei Winterthur).

Cette intéressante publication est le tirage à part d'un article paru dans la « Revue technique suisse des mensurations ». L'auteur, M. Zölly, dont on connaît la compétence, s'est assigné comme tâche de faire connaître les bases géodésiques du territoire suisse ; il a subdivisé son travail en traitant chaque canton séparément. L'exposé très clair de M. Zölly, accompagné de planches et photographies, permet de se rendre compte de l'évolution qui s'est accomplie tant dans le domaine des instruments géodésiques que dans celui des méthodes ; la Suisse est dotée maintenant d'un réseau géodésique répondant aux conceptions modernes et basé sur un système de coordonnées conformes. Une tâche subsiste pour les cantons, celui de Vaud en particulier : la conservation de ce réseau. Tâche quelque peu ingrate mais combien nécessaire ; il faut savoir gré à M. Zölly de l'avoir rappelé si à propos dans ses conclusions. A.

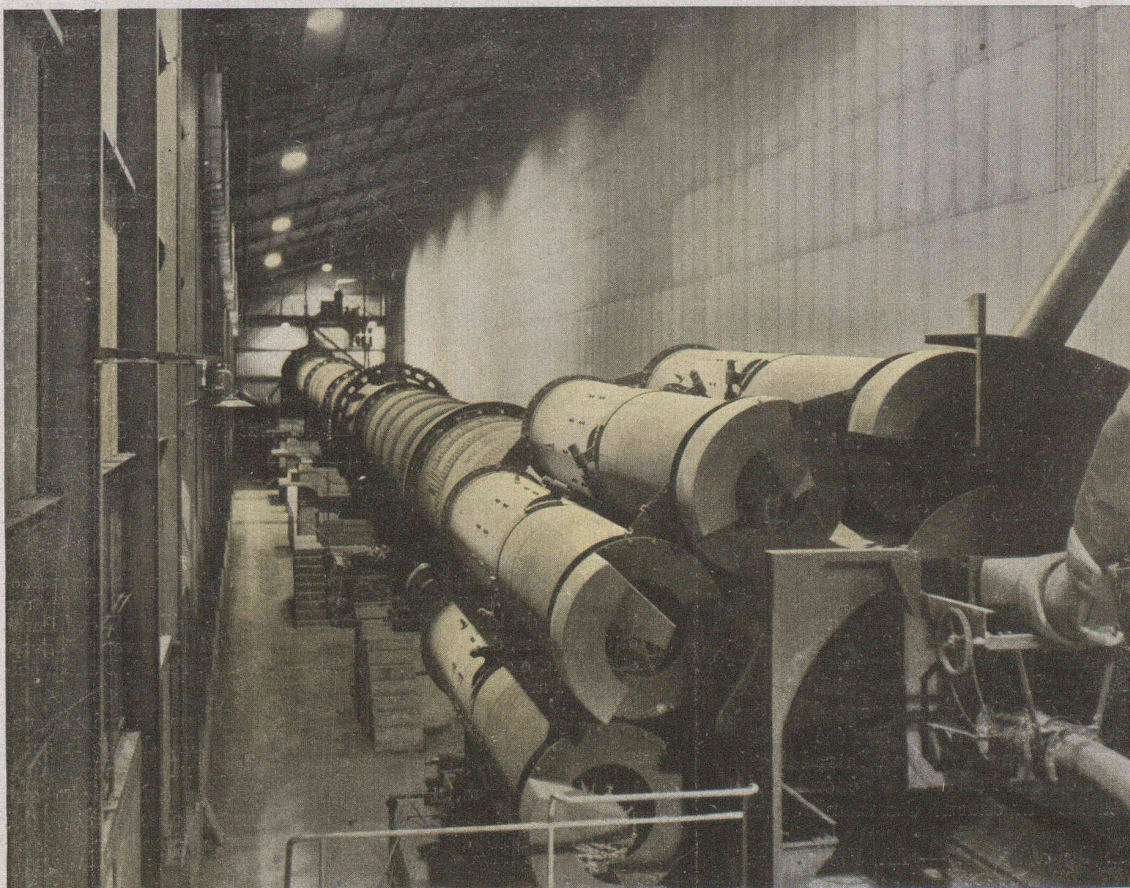
**Supercharging of Internal-Combustion Engines with Blowers driven by Exhaust-Gas Turbines**, by *Alfred J. Buchi*<sup>1</sup>.

L'auteur expose, d'une façon systématique, à l'aide de diagrammes très explicites, dans cette note parue primitivement dans les « transactions » de l'« American Society of Mechanical Engineers », le principe, les qualités et quelques applications de son remarquable procédé de suralimentation des moteurs à combustion interne.

<sup>1</sup> Büchi-Syndikat, Winterthur, Salstrasse, 20.

NOUVEAUTÉS — INFORMATIONS DIVERSES — DOCUMENTATION

Régie : ANNONCES SUISSES S. A., à Lausanne, 8, Rue Centrale (Pl. Pépinet) qui fournit tous renseignements.



Four rotatif d'une fabrique de ciment, éclairé par des lampes *Osram* à vapeur de sodium (lumière monochromatique jaune).



Zingage à la lumière de lampes *Osram* à vapeur de mercure (lumière bleu-verdâtre).

Ces deux vues extraites d'une élégante brochure, « Les lampes *Osram* à vapeur métallique pour le travail, la publicité et le trafic » mise à la disposition du public par *Osram S. A.*, à Zurich, (Limmatquai, 3) donnent une idée du parti avantageux que l'industrie peut tirer de ces lampes, dotées, outre la tonalité si caractéristique et précieuse de leur lumière, d'un rendement lumineux qui en fait les sources lumineuses les plus économiques d'aujourd'hui.